

VILLE DE ROYAN

Long + resp. compte 1112/16

Arrondissement de ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Département
Charente-Maritime

Séance du 10 Novembre 1956

OBJET :

Participation de la
Ville dans l'achat
d'un bateau de sau-
vetage.

Le Dix Novembre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU
COUZINET, GAUSSEL, BARROT, POUGET, LAURENT, COUNIL Paul, GUILLAUD,
BROTREAU, BARRIERE, ETCHEBER, DOMECCQ, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle
FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR, CHAMBOULAN, PAPEAU

56158

convocation du
Novembre 1956

formant la majorité des membres en exercice

M. Barrière a été élu Secrétaire.

M. Max Brusset donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société des Régates l'informant de l'importance pour le port de Royan de posséder un bateau à moteur susceptible de secourir les baigneurs ainsi que les participants aux Régates.

Une occasion se présente, le bateau de M. Rougier ; calant 0 m 60 et qui se trouvera presque toujours à flot. La garde pourrait être assurée par le surveillant du port M. Martin après avis des Ponts et Chaussées maritimes.

La Société demande à la ville de subventionner à 50 % cet achat (prix demandé 1 million) étant entendu qu'elle prendra à sa charge l'assurance et l'entretien.

M. Rochedereux propose de demander une aide des Sauveteurs et Hospitaliers Bretons.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. le Président de la Société des Régates

décide

- de donner un avis de principe favorable à la participation de 50 % dans l'acquisition du bateau de M. Rougier qui sera utilisé comme bateau de sauvetage pour les baigneurs et les participants aux régates.

- de donner mandat à MM. Domecq, Counil et Poullain pour prendre contact avec le vendeur en vue d'obtenir les meilleures conditions possibles

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan

Les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents

VU

Rochefort s/Mer le 29 Nov. 1956

Le Sous-Préfet: Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le D^{puté} Maire

L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME

Royan, le 7 Décembre 1956

Pr le D^{puté} Maire

L'Adjoint Délégué,

